



REPUBLIQUE FRANÇAISE – DEPARTEMENT DE LA MOSELLE – ARRONDISSEMENT DE FORBACH

BUDGET PRIMITIF 2026

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMMUNE DE FAREBERSVILLER

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

Le budget 2026 a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 01/04/2026. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion de la section de fonctionnement, incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

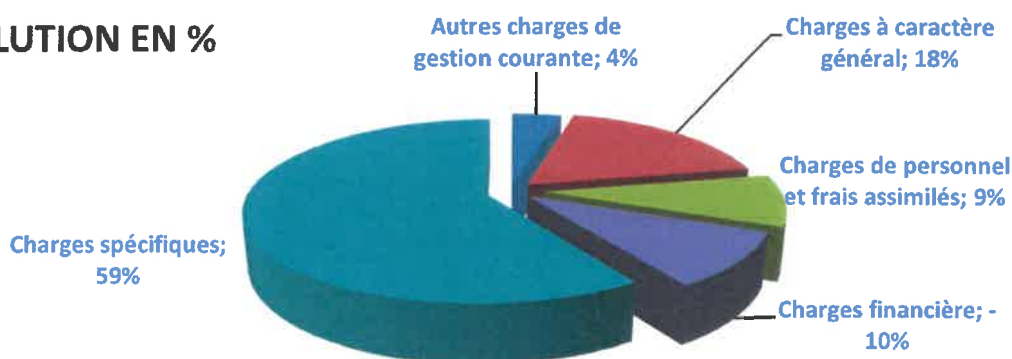
A. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont constituées de la consommation des fluides (électricité et gaz, eau, chauffage, carburant) ; des achats de fournitures et de matières premières pour le fonctionnement des services, de la voirie et des espaces verts ; de la maintenance du matériel et des équipements ; des subventions versées aux associations ; des salaires ; des remboursements des intérêts d'emprunts.

Ces dépenses prévisionnelles d'élèvent à **7 154 432.00 €**, soit à l'augmentation prévisionnelle de **9.77%** par rapport au CFU 2025.

CHAP	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CFU 2025	BP 2026	EVOLUTION EN %	EVOLUTION EN VALEUR
11	Charges à caractère général	1 844 575,89 €	2 206 300,00 €	16,40%	361 724,11 €
12	Charges de personnel et frais assimilés	3 349 970,95 €	3 658 110,00 €	8,42%	308 139,05 €
65	Autres charges de gestion courante	1 080 139,29 €	1 121 050,00 €	3,65%	40 910,71 €
66	Charges financière	178 548,97 €	163 972,00 €	-8,89%	-14 576,97 €
67	Charges spécifiques	2 293,92 €	5 000,00 €	54,12%	2 706,08 €
68	Dotation aux provisions (semi-budgétaires)	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
		6 455 529,02 €	7 154 432,00 €	9,77%	698 902,98 €

EVOLUTION EN %



1. Les charges de personnel

Avec plus de 3 658 100,00 € il constitue le premier poste de dépense de la collectivité, il représente plus de la moitié des charges réelles de fonctionnement.

La progression de 8.42% se justifie par la restructuration des services ainsi que de la volonté de la ville de protéger le pouvoir d'achat de ses agents.

2. Les charges à caractère général

Ces charges progressent de 16.40%, les principales augmentations sont liées au contexte inflationniste, coût des fluides, du carburant, de l'entretien des bâtiments et voirie.

3. Les autres charges de gestion courante

Une progression de 3.65% est à noter, celle-ci est liée notamment aux dispositifs de soutiens au CCAS, aux partenaires de la ville et à son tissu associatif.

4. Les charges financières

Les charges financières baissent de 8.89%, la commune n'ayant souscrit aucun nouvel emprunt, elles continueront de diminuer les prochaines années.

5. Les charges spécifiques

Une réserve budgétaire de 5 000.00€ a été inscrite sur ce chapitre, elle comprend notamment les titres annulés sur exercices antérieurs.

B. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement enregistrent les sommes perçues par la commune au titre des prestations fournies (restauration et accueil périscolaire, la halte-garderie), les impôts locaux et les dotations versées par l'Etat ainsi que d'autres organismes, les recettes de la gestion locative et enfin l'aide du fonds de soutien pour les emprunts à risque.

CHAP	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CFU 2025	BP 2026	EVOLUTION EN %	EVOLUTION EN VALEUR
013	Atténuations de charges	30 376,58 €	0,00 €	0,00%	-30 376,58 €
70	Produits des services, du domaine	192 678,71 €	232 674,00 €	17,19%	39 996,29 €
73	Impôts et taxes	189 506,80 €	196 800,00 €	3,71%	7 293,20 €
731	Fiscalité locale	1 842 060,06 €	1 845 200,00 €	0,17%	3 139,94 €
74	Dotations et participations	5 491 242,44 €	5 477 292,00 €	-0,25%	-13 950,44 €
75	Autres produits de gestion courante	236 568,68 €	243 443,00 €	2,82%	6 874,32 €
76	Produits financiers	845 521,27 €	845 522,00 €	0,00%	0,73 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00%	0,00 €
TOTAL		8 827 954,54 €	8 840 932,00 €	0,15%	12 977,46 €

L'estimation des recettes réelles est volontaire prudente.

1. Les dotations et participations

Avec près de 5,5M€, ce poste représente 63% des recettes réelle de la commune. Il comprend principalement la dotation forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) ainsi que la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Ce chapitre comprend également la subvention de la CAF pour le fonctionnement de la halte-garderie, le fond de concours pour le Cerdan versé par la CCFM ainsi que la participation du Département aux frais des salles sportives utilisées par le collège et enfin, les subventions perçues au titre du contrat de la ville.

2. Les impôts et taxes

TAXES	BASES PREVISION.	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
Taxe Foncière Bâtie-TFB	4 912 789	27,60%	1 376 136 €
Taxe Foncière Non Bâties-TFBN	30 594	65,08%	19 980 €
Taxe d'Habitation-TH	64 983	17,03%	10 729 €

Second poste de recette de la ville avec 21%, les impôts directs locaux en représentent près de 90%. Les taux d'imposition seront maintenus au niveau des années précédentes afin de ne pas augmenter la pression fiscale de nos administrés.

Ce chapitre budgétaire comprend également l'attribution de compensation et la dotation de solidarité versées par la CCFM, la taxe sur l'électricité ainsi que sur la publicité locale et enfin les droits de place des marchés et braderies.

3. Les produits financiers

Le montant de 845 522€ est constant puisqu'il s'agit du versement annuel du fonds de soutien de l'Etat pour les emprunts à risque.

Cette aide perçue depuis 2016 court jusqu'en 2028, année du dernier versement. Les produits financiers représentent à eux seuls 10% des recettes.

Il est rappelé que cette aide vient en compensation du prêt souscrit pour le versement des indemnités du rachat anticipé lors de la renégociation du prêt toxique DEXIA en 2016.

4. Autres produits de gestion courante

La globalité de ces recettes sont les revenus des immeubles (loyers et charges locatives de logements, du bureau de poste et des garages communaux)

5. Les produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine sont principalement composés des recettes de la cantine et des accueils périscolaires, des frais de garde de la halte-garderie, des concessions dans les cimetières mais aussi de la refacturation des frais supportés par la ville pour le compte de redevables (au CCAS pour le DRE et à CDC Habitat suite à la convention pour le déneigement et balayage des voiries leur appartenant)

C. La capacité d'autofinancement (CAF)

Il s'agit des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

L'autofinancement prévisionnel 2026 dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à 628 969.94€

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 8 840 932.00€



DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : 7 154 432.00€



CAF BRUTE = 1 686 500.00€



REMBOURSEMENT CAPITAL DES EMPRUNTS : 1 059 530.06€



CAF NETTE = 628 969.94€

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses réelles d'investissement

1. Les dépenses d'équipement

Le montant prévisionnel des dépenses d'équipements s'élève à 5 069 410.85€ et comprends des opérations courantes et des opérations individualisées.

Le montant total de l'opération non individualisée s'élève à 1 929 410.85 € et se compose comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Opération non individualisée		1 929 410.85 €
20	Immobilisations incorporelles	47 999.54 €
21	Immobilisations corporelles	1 430 000 €
23	Immobilisations en cours	451 411.31 €

Les programmes affectés quant à eux se chiffrent à 3 140 000.00 € et se composent ainsi :

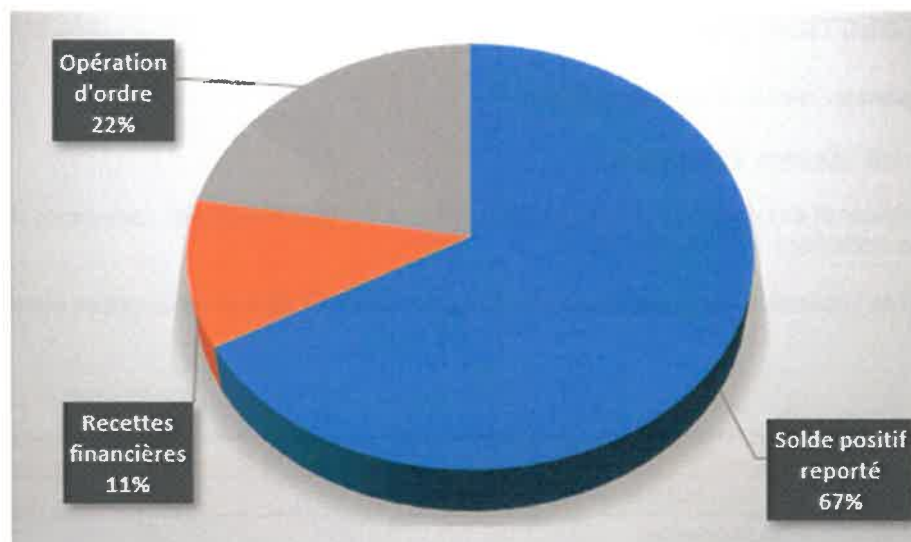
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Opérations individualisées		€
2201	Réhabilitation FOYER	700 000,00 €
2202	Aménagement de la CD 910	100 000,00 €
2205	Extension réhabilitation école Victor Hugo	240 000,00 €
2301	Rénovation COSEC	700 000,00 €
2401	Démolition école Binet Freinet	350 000,00 €
2601	Aménagement étang du Bruskir	400 000,00 €
2602	Route et éclairage public lotissement Rabelais	400 000,00 €
2603	Route liaison Bruskir Rabelais	150 000,00 €
2604	Réhabilitation ancienne école Arc en Ciel	100 000,00 €

2. Les dépenses financières

Elles regroupent les dépenses liées aux emprunts souscrits.

B. Les recettes d'investissement

Le budget prévisionnel 2026 comprend principalement le solde d'exécution reporté qui s'élève à 5 079 907.04 € et représente à lui seul 67 % des recettes de la section. Les opérations d'ordre de transfert entre section viennent en seconde position avec 22% pour un montant de 1 692 500.00€ et enfin les recettes financières qui représentent 11% pour un montant de 845 241.63€



III. L'EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET

La section d'investissement

DEPENSES	RAR + VOTE
Dépenses d'équipement	6 547 117.61 €
Dépenses financière	1 064 530,06 €
TOTAL DEPENSES REELLES	7 601 707.67 €
Opérations d'ordre (transfert entre section)	6 001,00 €
DEPENSES TOTALES	7 617 648.67 €
Soldes négatif reporté	0,00 €
Dépenses cumulées	7 617 648.67 €

RAR + VOTE	RECETTES
0,00 €	Recettes d'équipement
845 241.63 €	Recettes financières
845 241.63 €	TOTAL RECETTES REELLES
1 692 500.00 €	Opérations d'ordre (transfert entre section)
2 537 741.63 €	RECETTES TOTALES
5 079 907.04 €	Solde positif reporté
7 617 648.67 €	Recettes cumulées

La section de fonctionnement

DEPENSES	RAR + VOTE
Dépenses de gestion courante	6 985 460.00 €
Charges financières	163 972.00 €
Charges spécifiques	5 000 €
TOTAL DEPENSES REELLES	7 154 432.00 €
Opérations d'ordre (transfert entre section)	1 692 500.00 €
DEPENSES TOTALES	8 846 932.00 €
Soldes négatif reporté	0,00 €
Dépenses cumulées	8 846 932.00 €

RAR + VOTE	RECETTES
7 995 409,00 €	Recettes de gestion courante
845 522.00 €	Produits financiers
0,00 €	Produits spécifiques
8 840 931,00 €	TOTAL RECETTES REELLES
6 001,00 €	Opérations d'ordre (transfert entre section)
8 846 932.00 €	RECETTES TOTALES
0,00 €	Solde positif reporté
8 846 932.00 €	Recettes cumulées

a. L'eau potable

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RAR + VOTE	RAR + VOTE	RECETTES
Dépenses de gestion des services	17 100.00 €	145 000.00 €	Recettes de gestion courante
Charges financières	61 573.11 €		Produits financiers
Charges exceptionnelles	9 942.04 €		Produits spécifiques
TOTAL DEPENSES REELLES	88 615.15 €	145 000,00 €	TOTAL RECETTES REELLES
Opérations d'ordre (transfert entre section)	110 000,00 €	51 517,00 €	Opérations d'ordre (transfert entre section)
Virement à la section d'investissement	194 000.00 €		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	304 000.00€	51 517,00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE
Soldes négatif reporté		196 098.15 €	Solde positif reporté
Dépenses cumulées	392 615.15 €	392 615.15 €	Recettes cumulées

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RAR + VOTE	RAR + VOTE	RECETTES
Dépenses d'équipement	308 423.01 €	0,00 €	Recettes d'équipement
Dépenses financières	41 515.55 €	0,00 €	Recettes financières financiers
TOTAL DEPENSES REELLES	349 938.56 €	0,00 €	TOTAL RECETTES REELLES
Opérations d'ordre (transfert entre section)	51 517,00 €	110 000,00 €	Opérations d'ordre (transfert entre section)
Opérations patrimoniales	0.00€	0.00 €	Opérations patrimoniales
		194 000.00€	Virement section exploitation
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	51 517,00 €	304 000.00 €	TOTAL RECETTES D'ORDRE
Soldes négatif reporté		97 455.56 €	Solde positif reporté
Dépenses cumulées	401 455.56 €	401 455.56 €	Recettes cumulées

Ce budget se rapporte à la distribution de l'eau potable sur le ban communal ainsi que pour la partie de Thédning sud par convention avec la Communauté d'Agglomération de Forbach, l'eau et l'assainissement relevant de la compétence communautaire pour Thédning.

IV. LES BUDGETS ANNEXES

a. Le lotissement « le Rabelais »

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RAR + VOTE	RAR + VOTE	RECETTES
Dépenses de gestion courante	155 005,32 €	150 002,66 €	Recettes de gestion courante
Opérations d'ordre (transfert entre section)	1 037 694,15 €	1 042 696,81 €	Opérations d'ordre (transfert entre section)
DEPENSES TOTALES	1 192 699,47 €	1 192 699,47 €	RECETTES TOTALES
Soldes négatif reporté	0,00 €	0,00 €	Solde positif reporté
Dépenses cumulées	1 192 699,47 €	1 192 699,47 €	Recettes cumulées

INVESTISSEMENT

DEPENSES	RAR + VOTE	RAR + VOTE	RECETTES
Dépenses de gestion courante	705 953,19 €	710 955,85 €	Recettes de gestion courante
Opérations d'ordre (transfert entre section)	1 042 686,81€	1 037 694,15 €	Opérations d'ordre (transfert entre section)
DEPENSES TOTALES	1 748 650,00 €	1 748 650,00 €	RECETTES TOTALES
Soldes négatif reporté	0,00 €	0,00 €	Solde positif reporté
Dépenses cumulées	1 748 650,00 €	1 748 650,00 €	Recettes cumulées

En 2024, des travaux d'étanchéité du bassin de rétention ont eu lieu ainsi que le raccordement de la surverse du bassin en amont du ruisseau. Les travaux de finition seront engagés lorsque le gros œuvre des maisons sera réalisé.

En 2025 3 parcelles restaient disponibles à la vente.

Pour 2026 la mise en place de l'éclairage public et les travaux pour la route du lotissement sont au programme.

Point 15 Note de synthèse du BP 2026

Rapporteur : Madame le Maire

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 7 154 432 € soit une augmentation de 9.77 %.

Le premier poste de dépense de la collectivité sont les charges de personnel qui représentent 59 % avec une dépense estimée à 3 658 110 €.

Les charges à caractère général sont en augmentation liées essentiellement au contexte inflationniste des fluides et des matériaux

Les autres charges de gestion courante demeurent stable

Les prévisions de recettes de fonctionnement demeurent volontairement prudentes. L'évolution par rapport à 2025 est quasiment nulle.

La capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) est un indicateur financier qui mesure les ressources générées par l'activité d'une collectivité après paiement des charges de fonctionnement.

Elle représente les moyens disponibles pour financer les investissements sans recourir à l'emprunt.

Elle correspond globalement à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement, en excluant les opérations exceptionnelles et non monétaires.

La CAF permet donc d'évaluer la santé financière d'une collectivité et sa capacité à investir de manière autonome. Plus elle est élevée, plus la collectivité peut financer ses projets (travaux, équipements, aménagements) sans augmenter son endettement.

La CAF brut pour 2026 est estimé à 1 686 K€ et la CAF nette à 628 K€

Les dépenses d'investissement

Les programmes affectées représentent 3,1 M€ sur un total de 5 069 410 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
Opérations individualisées		€
2201	Réhabilitation FOYER	700 000,00 €
2202	Aménagement de la CD 910	100 000,00 €
2205	Extension réhabilitation école Victor Hugo	240 000,00 €
2301	Rénovation COSEC	700 000,00 €
2401	Démolition école Binet Freinet	350 000,00 €
2601	Aménagement étang du Bruskir	400 000,00 €
2602	Route et éclairage public lotissement Rabelais	400 000,00 €
2603	Route liaison Bruskir Rabelais	150 000,00 €
2604	Réhabilitation anclenne école Arc en Ciel	100 000,00 €

Les recettes d'investissement proviennent du solde d'exécution reporté de 5 079 907 €.

Pour le budget annexe du lotissement du Rabelais, ce dernier comprend les travaux de l'éclairage public et de voirie ainsi que la vente des 3 parcelles restantes.

Pour le budget annexe de l'eau, aucun fait marquant.

Considérant que la note de présentation du BP 2026 a préalablement été communiquée à l'ensemble des conseillers municipaux.

Avez-vous des observations à formuler ?

•

Je vous propose de prendre acte de la note de synthèse du BP 2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 057-215702077-20260423-2026042337-DE